



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 18 février 2022

Lutte contre les rixes en Essonne : réunion de suivi du plan départemental

Le préfet de l'Essonne a tenu ce mercredi 16 février la cinquième réunion de suivi du plan départemental de lutte contre les rixes depuis le début de l'année 2021.

La hausse de ce phénomène (60 faits en 2019 contre 91 en 2020) et la survenance au mois de février 2021 de deux rixes mortelles dans le département, avaient conduit les services de l'État à prendre l'initiative de renforcer, avec les collectivités territoriales, le plan d'action alors en vigueur.

Il s'agissait donc, près d'un an après ces drames, de faire le point des dispositifs opérationnels et de prévention déployés pour faire face au phénomène.

*

Parmi les dispositifs opérationnels, des boucles d'alerte sur messagerie instantanée ont été mises en place dans les secteurs les plus concernés par les rixes, avec pour objectif de les anticiper ou d'en réduire les conséquences en partageant l'information, des signaux faibles aux rixes avérées, dans des délais rapides entre tous les acteurs concernés (forces de sécurité intérieure, élus locaux, polices municipales, éducation nationale, transporteurs, collectivités, bailleurs...). Ce sont ainsi 13 boucles qui sont actives et opérationnelles à ce jour ; elles ont permis de déjouer plusieurs dizaines de rixes.

Toujours sur le plan opérationnel, des actions renforcées de sécurisation ont été mises en œuvre sur les établissements scolaires les plus sensibles, ainsi qu'à leurs abords, en partenariat avec l'éducation nationale, le conseil départemental (pour les collèges) et la région Île-de-France (pour les lycées). Ces actions se sont traduites par un renforcement des dispositifs de vidéoprotection, leur raccordement à des centres de supervision, ainsi que par une présence accrue des forces de sécurité intérieure et des équipes de prévention.

Le partenariat avec les collectivités, aux niveaux communal et intercommunal en fonction des rivalités de quartiers constatées, a été développé et enrichi afin d'assurer un suivi du phénomène et des individus concernés au plus près des territoires. C'est ainsi qu'ont été systématisées les créations de groupes de partenariat opérationnels communaux ou intercommunaux (GPO ou GPOI), de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance communaux ou intercommunaux (CLSPD ou CISPDP), et de cellules locales de suivi individualisé (CLSI). Ces différents dispositifs contribuent à la fois au partage de l'information,

au développement d'actions de prévention et à des suivis individualisés et pluridisciplinaires des principaux auteurs de troubles.

Enfin, les dispositifs de prévention destinés à agir sur le moyen et le long termes ont également été renforcés. Ces derniers ont notamment pour objectifs de casser les logiques territoriales en visant les jeunes âgés de 9 à 13 ans issus des quartiers « historiquement » rivaux afin de leur apprendre à se connaître et à créer des liens, ou encore d'éduquer sur les dangers des réseaux sociaux régulièrement utilisés pour provoquer les quartiers les uns contre les autres.

Des partenariats ont été engagés dès l'été 2021 avec les communes ou intercommunalités concernées afin de les soutenir dans la définition de leurs plans d'actions et dans le financement de leurs initiatives grâce aux fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et aux crédits de la politique de la ville. Ces plans d'actions sont mis à la disposition de l'ensemble des communes concernées afin de partager les initiatives et bonnes pratiques. Ces actions ont vocation à être amplifiées sur la base des initiatives locales et avec le soutien de l'État.

*

L'année 2021, après un premier semestre qui avait été marqué par la poursuite de la hausse du phénomène des rixes dans la continuité de l'année 2020, a finalement connu un recul des faits constatés avec 73 rixes, grâce à un net recul du phénomène au second semestre.

Toutefois, si de nombreux affrontements ont pu être évités grâce aux dispositifs opérationnels précédemment décrits, la vigilance et la mobilisation de tous les acteurs reste nécessaire face aux tensions durables qui marquent les relations entre certains quartiers. La réunion du 16 février s'est ainsi conclue sur la volonté de tous les acteurs de maintenir une très forte vigilance, d'amplifier les actions mises en œuvre ou entamées et de trouver de nouvelles pistes d'actions.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37

Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France

